

## COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 29 novembre 2024

### Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

#### Présents :

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne.  
M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué Ports et Aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.  
M. GONZALEZ - Maire de BOUCAU.  
Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.  
Mme VERPILLAT - Directrice de l'Environnement, de la Transition Ecologique et Energétique, Ville d'Anglet.  
Mme COLIN – Directrice Planification Écologique et Agglomération Citoyenne, Communauté d'Agglomération Pays Basque.  
M. DOMET – Adjoint Transition écologique, Mobilités, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.  
Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.  
Mme TUCOULET – Service Environnement, Ville de Tarnos.  
M. PAULY – Conseiller municipal, Ville de Bayonne.  
Mme CAPDEVILLE – Responsable Environnement, Communauté de communes Le Seignanx.  
M. SAINT-ESTEBEN – SDIS 64.  
Mme BUSTINGORRY – Responsable de l'unité police de l'eau Pays Basque, DDTM 64.  
Mme DUMARTIN – Chargé de mission, DDTM64.  
M. VIGNES – Directeur Général Délégué, Société Portuaire.  
M. HAMARD – Capitaine d'Armement, Société Portuaire.  
M. VIAMONTE – Chef Unité 40-64, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.  
M. BERTRAND – Ingénieur d'Etudes Sanitaires, Pôle Santé Environnementale, ARS Nouvelle-Aquitaine.  
M. LUSSON – Directeur, CHANE TERMINAL BAYONNE.  
Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.  
Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.  
Mme CECCATO – Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.  
M. GUIHARD - MAISICA et Port Bayonne Avenir  
M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.  
M. CINGAL – Président, SEPANSO LANDES.  
M. BILHERE - Association ANGLET VERT OCEAN.  
M. ARDIACO - Association ANGLET VERT OCEAN.  
M. BAYLE - Association SEPANSO 64.  
M. VIDAL – Représentant SOS Littoral Angloy.  
M. DESCAMPS – Animateur SAGE Adour aval, Institution Adour.  
Mme LEUENBERGER – Représentante, CADE.  
M. GUBERT – Responsable de l'unité études infrastructures portuaires, Région Nouvelle-Aquitaine.  
Mme ZION - Coordinatrice scientifique de la Convention de Partenariat de l'Estuaire de l'Adour.

#### Excusés :

Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour, Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque.  
M. REQUET - Sous-préfet de DAX.  
M. MABILLET - Maire de TARNOS.  
M. CLAVERIE – Association IDEAL.  
M. MARTI – CADE.  
Commandant LAGRABE – SDIS 64.  
Commandant HAUSSER – Capitainerie.  
Mme RIEDWEG – CAPB.

#### Animation SPPPI Estuaire Adour :

M. Valérie BÉDÈRE – ECOSCOPE.

## ORDRE DU JOUR

### **Avancement des demandes en cours – SPPPI Estuaire Adour**

- Tableau des rejets des sites industriels/DREAL NA.
- Identification des émissaires et rejets dans l'Adour/REGION NA.
- Dépollution des anciens sites industriels Raffinerie du Midi et Fertiladour/DREAL NA.
- Réseau de mesures de la qualité de l'eau/DDTM64 + Information résultats des contrôles de la station DCE 2000/IFREMER.
- Stockage des produits contenant des PFAS/SDIS64.
- Action Plan National d'élimination des espèces exotiques et invasives.

### **Fonctionnement 2025 – SPPPI Estuaire Adour**

- Budget et Missions prévisionnels.
- Lancement du marché d'animation.

### **Avancement Station de mesure de la qualité de l'air – SPPPI Estuaire Adour**

- Point sur les démarches en cours.

### **Bilan des dragages 2023 – SOCIETE PORTUAIRE**

- Présentation des données 2023.

### **Informations actions environnementales – Région Nouvelle-Aquitaine**

- Exutoires et rejets.
- Réhabilitation écologique de l'estran du Lazaret.
- Création d'habitats pour les juvéniles de poissons dans les ouvrages du Port de Bayonne.
- Lutte contre les espèces envahissantes terrestres.
- Lutte contre les déchets flottants à l'estuaire de l'Adour.

### **Questions diverses (nouvelles)**

- Synthèse jointe.

## OUVERTURE DE SEANCE

### **Fabrice ROSAY – Sous-préfet de Bayonne**

Je vous remercie d'excuser Mme HARDOUIN qui a une contrainte ce matin.  
Je vous propose d'inverser les sujets et de commencer par les informations portées par la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous reprendrons avec une présentation de la DDTM et les points suivants.  
Avant cela, je vous propose de commencer par un rapide tour de table pour les nouveaux participants.

### **Informations actions environnementales – Région Nouvelle-Aquitaine**

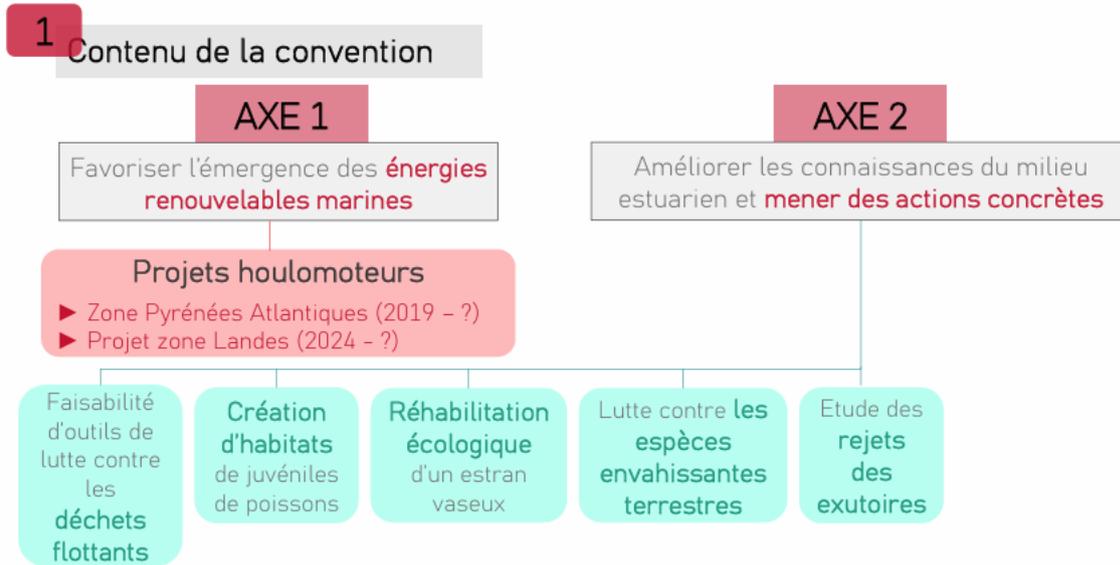
**Mme ZION – Coordinatrice scientifique Convention Partenariat Estuaire de l'Adour**

**M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine**

***Le support en version intégrale est mis en ligne.***

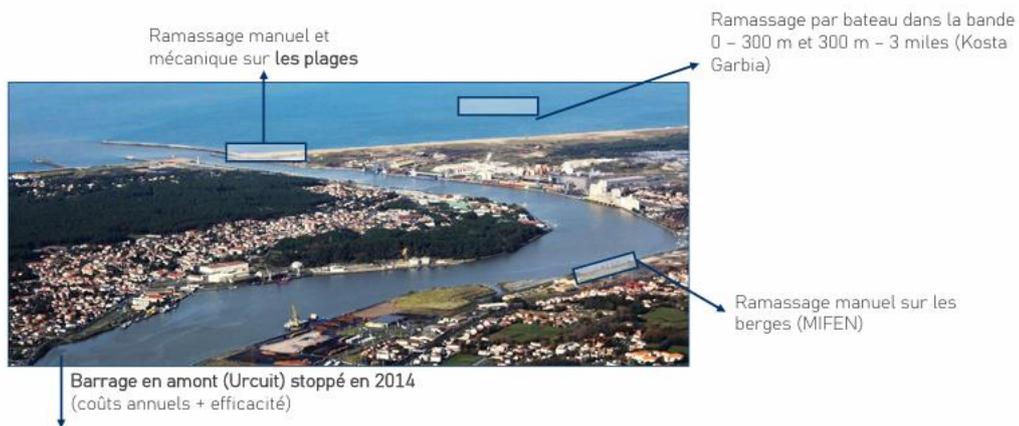
Stéphane GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine  
Nous allons vous présenter les actions qui sont menées sur le Port de Bayonne dans le cadre de la convention partenariale Estuaire de l'Adour qui a été signée entre la CAPB et la Région NA pour essayer d'améliorer les connaissances sur l'Estuaire et d'avoir des actions positives sur

l'environnement sur le périmètre du port. Cette convention est présidée par M. BERGE. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Département des Landes, la communauté de communes du Seignanx et la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud ont intégré la convention.



## Sujet 1 : les déchets flottants

► Outils actuels de lutte contre les déchets :



→ Problème : comment lutter contre les déchets flottants en provenance des communes amont ?

## Sujet 2 : la biodiversité dans le Port

Projet 1 (2021 - 2024) : Création d'habitats de juvéniles de poissons au sein des ouvrages portuaires

Projet 2 (2021 - 2028) : Réhabilitation d'un estran vaseux au Lazaret de qualité moyenne

► Le Port de Bayonne s'est fortement anthropisé ces dernières décennies :

- > Artificialisation du site par les ouvrages
- > Discontinuité de la trame verte et bleue
- > Evolution de la qualité de l'eau et du milieu
- > Appauvrissement du milieu terrestre et maritime
- > Destruction des habitats des espèces (terrestre et maritime)



### Site 2 – Lisière de la forêt et estran vaseux du Lazaret

Ouvrages concernés : perré maçonné et enrochements

### Site 1 – Quai St Bernard

Ouvrages concernés : palplanches du quai et pieux

+ Innovations pour pouvoir dupliquer les actions sur tous les ports.

## Sujet 3 : lutte contre les espèces envahissantes

Cartographie et moyens de lutte contre les espèces envahissantes terrestres (EEE) – 2022 et suivi annuel

► Les EEE sont omniprésentes et envahissent le foncier du Port, en diminuant la diversité du milieu. Le marché devait :

- > Cartographier tous les pieds et foyers d'espèces
- > Proposer des fiches d'action de lutte
- > Intégrer l'aspect financier, technique et réglementaire à ces actions
- > Intégrer ces actions à la politique des déchets de la collectivité



→ Plus de 20 espèces recensées sur le périmètre du port de Bayonne (20<sup>aines</sup> d'hectares)



→ Fiches de synthèses transmises en interne pour mener des actions chaque année (suivi annuel en régie)

## Sujet 4 : les rejets des exutoires dans le Port

Projet (depuis 2018) : L'étude des rejets des exutoires du Port de Bayonne

► Marché de caractérisation de 14 rejets d'exutoires du port de Bayonne (FONDASOL – 2025)



M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Nous rappelons que les actions fondées sur la nature ne sont que des compensations quand il y a destruction.

Les analyses devraient intégrer les PFAS car ils ont été identifiés sur la commune de Tarnos et on a la certitude d'un problème local.

Les espèces invasives doivent aussi être traitées au niveau aquatique. Malheureusement on n'a pas réussi à les faire intégrer au règlement européen.

M. GUBERT – Région NA

Ces actions ne font pas partie des compétences de la Région et sont donc volontaristes.

Mme ZION – Convention Estuaire Adour

Dans les suivis environnementaux des mesures compensatoires de l'estran du Lazaret, l'observation des espèces envahissantes marines est également prévue et sera réalisée par le prestataire missionné pour les suivis.

Concernant la recherche des PFAS dans les exutoires, nous n'avons aucun seuil réglementaire.

M. BERGE – Région NA

Le dossier des exutoires avance de manière transparente. C'est un service que la Région assure sachant que ces exutoires ne sont pas tous liés à une activité portuaire. Les exutoires des activités industrielles sont connus et contrôlés.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Satisfecit au Port de Bayonne qui s'attaque à ce sujet des rejets à l'Adour sur lequel l'AMIC interpelle les acteurs locaux depuis 10 ans. Je rappelle que nous dénonçons les rejets directs à l'Adour sur la commune de Bayonne en aval du Pont Grenet. La DDTM aurait un rôle à jouer dans l'estuaire de l'Adour et sur l'ensemble du bassin versant.

Pouvez-vous nous préciser les signataires de la convention de partenariat ?

M. BERGE – Région NA

La convention est portée par la Région NA, la CAPB, Le Seignanx, MACS et le département des Landes.

**M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN**

Les déchets flottants sont en trop grande quantité pour être considérés comme intéressants sur les plages.

**M. GUBERT – Région NA**

Dans un des scénarios, focalisé sur la captation des plastiques, on envisage de laisser passer les éléments végétaux qui peuvent constituer des lasses de mer.

**M. BERGE – Région NA**

On a oublié qu'une plage naturelle contient des déchets organiques. On essaye de voir, en fonction de différents scénarii, ce qui peut être laissé à la partie environnementale et ce qui doit être prélevé. Si on s'en tenait à l'exploitation du Port, on aurait intérêt à arrêter tous les bois.

**M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN**

En dernier point, vous nous trouverez toujours présents pour encourager l'étude de la remise en œuvre du barrage flottant d'Urcuit. On se rend compte du coût financier. Il faut évaluer l'efficacité par rapport à ce coût et trouver la juste mesure.

**M. BOTELLA – AHQSB**

Dans l'histoire du SPPPI, les déchets flottants ont fait l'objet d'une des premières réflexions, en 1998, quand les pêcheurs, en accord avec le remorquage des Abeilles sur le port de Bayonne, se plaignaient des risques liés aux grosses masses de bois flottants qui venaient les percuter et emportaient leurs filets. Une proposition avait été formulée, portée par le Groupe BOURBON, pour équiper un bateau, qui pouvait également servir comme 2<sup>e</sup> remorqueur, récupérer les bois déchets, et contribuer au projet de l'UPPA pour le réseau de mesure de la qualité de l'eau. Tout le projet a plongé. Le barrage d'Urcuit a été installé. De notre point de vue, c'est un échec. M. MAHAUT avait signalé que la courantologie de l'Adour n'avait pas été correctement prise en compte. Cela s'est avéré exact. Dès la mise en œuvre du barrage, on a constaté, au renversement de marée, des décrochements qui emportaient les filets des pêcheurs. M. MAHAUT avait alerté sur la colère des pêcheurs. Ce barrage était un gouffre financier pour récupérer moins de 20% des déchets.

**M. GUBERT – Région NA**

A ce stade, nous allons étudier la faisabilité et les conditions de sa remise en place. On va attendre les conclusions de l'étude pour évaluer l'utilité et l'opportunité de le faire. Cette étude est couplée avec l'observation des points d'accumulation qui va nous apporter un regard complémentaire. De plus, il y a des innovations sur la configuration du barrage qui pourraient être apportées pour améliorer son efficacité. On ne ferme aucune porte à ce stade.

**M. BOTELLA – AHQSB**

On avait bâti une possibilité d'utilisation du bois par les papeteries des Landes. Une zone de stockage avait été proposée par le maire de Saint-Martin-de-Seignanx.

Nous saluons les efforts de reconquête de la biodiversité. Cependant, nous alertons sur la présence d'algues vertes, témoins de l'eutrophisation. L'UPPA a mis en place un contrôle de l'oxygénation. Monsieur T. PIGOT de l'UPPA est prêt à venir nous présenter ses travaux. La qualité de l'eau est pour nous prioritaire. On a un mille-feuille sur la gestion de l'eau et on n'a pas de résultats probants sur l'amélioration de sa qualité.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, EEE, M. BERTRAND, de l'ARS, a confirmé qu'elles ont un impact sanitaire. D'après SPF et l'ANSES, dès 2020, il était estimé pour la prise en charge médicale, consultations et médicaments entre 59 et 186 M€ chaque année, auxquels s'ajoutent 10 à 30 M€ liés aux arrêts de travail. Le coût de la perte de qualité de vie (durée de vie, impact sur le quotidien) est estimé entre 346 à 438 M€ chaque année. Il y a une mobilisation à faire au niveau de l'information du public. Il faut alerter. On vend de l'herbe de la pampa. Il y a un plan national qu'il serait intéressant de partager.

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

Pour l'anecdote, lorsque j'étais en Normandie, j'ai tenté de me procurer de l'herbe de la Pampa et il m'a été répondu que la vente était interdite. C'est un vrai sujet qu'il faut prendre en considération de manière collégiale.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Il y a un programme LIFE (Fr-Esp) coordonné par le conservatoire des espaces naturels côté français.

M. GUBERT – Région NA

Autre anecdote, lorsque nos agents interviennent en arrachant des pieds, pour lutter contre ses espèces envahissantes, ils se font interpellés par les passants. Il se font bousculer et sont ensuite réticents pour intervenir à nouveau.

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

Il y a un véritable besoin d'acculturation du grand public sur ce sujet.

## Tableau des rejets des sites industriels

### M. VIAMONTE - DREAL NA.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Merci à Mme BEDERE qui m'a transmis la liste des sites industriels dont je n'avais pas connaissance jusque-là.

Ces activités sont toutes différentes et cela se traduit par des modalités et des paramètres d'autosurveillance différents en termes de périodicité, de valeurs limites, etc.

Certains de ces sites ne sont pas suivis par la DREAL mais par la DDPP. Le tableau global que vous demandez comporterait des milliers de lignes et la DREAL n'a pas la capacité de le produire. Il faudrait que vous précisiez des demandes particulières, site par site, afin que nous puissions produire les données. Pour certaines d'entre elles, des synthèses existent et sont communicables.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Je pense qu'il y a une obligation de la part de l'Etat de faire ces contrôles et de la part des entreprises de faire les autocontrôles. A partir du moment où les données remontent, elles doivent être accessibles. Les arrêtés précisent bien ces obligations.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Dans ma réponse, je n'ai aucunement remis en cause l'existence de ces données et la transparence. Il n'y a aucun souci à vous les transmettre. Les sociétés surveillent leurs rejets. La DREAL fait des inspections dont les rapports sont en ligne sur le site GEORISQUES. On est totalement transparents. La DREAL fait des contrôles inopinés en mandatant des laboratoires indépendants. Les données existent. On n'en dispose pas de manière complète du fait du rattachement de certains sites à la DDPP. Je dis simplement que nous n'avons pas la capacité à fournir le tableau tel que vous le demandez. Nous vous proposons de préciser par des demandes ciblées sur une entreprise, un paramètre.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Si tout cela existe, donnez-nous l'adresse afin que nous y accédions.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Il n'y a aucune difficulté pour que l'on vous transmette les résultats des analyses. Il faut une demande écrite des tiers, associations ou autres.

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

Concernant l'autre service qui assure les contrôles je me charge de le solliciter.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Quand disposerons-nous des éléments ? Les sites ne sont pas accessibles aux associations.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Le site GEORISQUES, sur lequel nous publions nos rapports d'inspection, est accessible à tous. Le site GIDAS, sur lequel les exploitants déclarent leur autosurveillance, est réservé aux exploitants et aux services de contrôle. Les rapports peuvent être communiqués sur demande. La réponse n'a pas été apportée dans sa globalité parce qu'elle est très complexe.

M. BOTELLA – AHQSB

On a eu accès à ces données par le passé.

Mme MELQUIOT – CELSA France

Concernant CELSA France, vous aurez accès à tous les résultats lors de la CSS.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Il y a peu de CSS, pas pour tous les sites industriels.

## Dépollution des anciens sites industriels Raffinerie du Midi et Fertiladour

### M. VIAMONTE - DREAL NA.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Concernant le site Raffineries du Midi, l'arrêt de l'activité date de plusieurs années. L'exploitant avait fourni un plan de gestion qui a été instruit et mis en œuvre selon les arrêtés préfectoraux de travaux. Tous les travaux ont été réalisés et présentés en CODERST en 2022. Des arrêtés préfectoraux pour acter la dépollution, la surveillance et les servitudes d'utilité publique ont été pris en décembre 2022. Côté DREAL, ce dossier est terminé.

M. GONZALEZ – Maire de Boucau

Que peut-on faire sur ce site ?

M. VIAMONTE – DREAL NA

On peut très bien envisager de nouvelles implantations industrielles sous réserve de respecter les règles édictées dans les arrêtés préfectoraux notamment les servitudes d'utilité publique.

M. GONZALEZ – Maire de Boucau

En tant que maire de la commune de Boucau, je connais bien le site puisque j'y ai travaillé. Il a été fermé à la suite de l'accident d'AZF. Le terrain devait être vendu à la Région. Une activité antérieure, de fabrication de traverses pour les voies ferrées, avait généré une pollution des sols à la créosote (produit cancérigène). J'entends que le problème est réglé et qu'il n'y a plus de pollution. Ce site doit être dédié à l'activité portuaire et je suis satisfait d'apprendre que cela va pouvoir s'envisager de nouveau dans le respect des règles fixées par les arrêtés.

M. BOTELLA – AHQSB

Le point pollué était le lieu d'addition des additifs, qui comportaient des composés benzéniques. En conséquence, on retrouve du benzène dans la nappe phréatique. La société a effectué des travaux mais seulement à moitié. Il reste la créosote qui n'a pas été traitée car n'étant pas du fait de l'exploitant. Ils ont enterré un mur pour éviter les résurgences à l'Adour ce qui est insuffisant en situation de grosses crues. Ce problème subsiste et le site est pollué de notre point de vue.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Le plan de gestion a été mis en place avec des barrières hydrauliques notamment. A ce jour, le site présente une pollution résiduelle qui a été quantifiée et évaluée. Les analyses ont été faites pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque sanitaire par rapport à des usages industriels sur les

terrains. La réglementation actuelle ne permet pas d'imposer un retour à un état zéro de pollution mais de revenir à un état de dépollution suffisant qui permette de maîtriser les risques sanitaires.

M. GONZALEZ – Maire de Boucau

On ne veut pas installer une activité dans n'importe quelle condition. Je note qu'il y a une pollution résiduelle parce qu'on ne peut pas revenir à l'état zéro mais qu'il n'y a pas de risque sanitaire pour une activité industrielle maîtrisée. Pour nous, ça doit être une activité portuaire sans exposer aux risques évidemment.

Le deuxième, celui de Fertiladour, stagne depuis 30 ans. C'est catastrophique à tous les niveaux, financier, social, économique, environnemental, etc. Le groupe ROULLIER en est le propriétaire, Des études ont été faites et ont montré que le site est radioactif. Si on ne fait rien, ça va rester en l'état. Je ne suis pas expert, je ne sais pas ce qui doit être fait mais il faut agir. Ce terrain, du fait de sa situation géographique, est également à vocation portuaire ou industrielle. Les personnes compétentes doivent se mettre autour de la table et décider ce qui peut être fait. Je tire la sonnette d'alarme sur cette situation qui ne bouge pas alors qu'on sait qu'il y a de la radioactivité.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Pour Fertiladour, je ne vais pas répondre sur la totalité mais je vais faire un point de la situation coté DREAL. C'est un dossier prioritaire, extrêmement complexe du fait des pollutions liées à la radioactivité et aux substances chimiques. Nous travaillons, avec l'ASN et l'ARS, sur ce dossier depuis plus de 10 ans. On a avancé avec prudence et on arrive au bout. Lors de la dernière séance, TIMAC AGRO nous a fait part du dépôt d'un plan de gestion. Nous avons mobilisé toutes nos forces pour l'instruire rapidement. Aujourd'hui, nous avons fait des demandes de compléments pour recueillir tous les éléments et avoir la capacité d'aboutir à un arrêté préfectoral de travaux courant 2025. A partir de là, les travaux pourront être réalisés.

M. GONZALEZ – Maire de Boucau

J'entends qu'il y aurait un programme de dépollution alors que toutes les études qui ont été faites ont montré que ce n'était pas possible. Je comprends que le site pourrait accepter une activité avec des contraintes de protection des salariés et des habitants autour.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Je travaille au sein de TIMAC AGRO qui fait partie du groupe ROULLIER mais je ne suis pas la représentante du groupe. Nous sommes actifs sur tous les dossiers et je vous assure que le site de Boucau n'est pas laissé en désuétude. Les travaux seront réalisés dès que l'arrêté sera pris. Le groupe tiendra ses engagements y compris financiers. C'est un travail très complexe comme cela a été dit.

M. GONZALEZ – Maire de Boucau

Ce qui vient d'être dit me convient dans la mesure où les acteurs concernés ont pris le dossier en main et qu'on avance vers un accord et des travaux.

M. BOTELLA – AHQSB

Une décision avait été prise, après l'identification de 3 points chauds, de labourer et de couvrir avec des scories de CELSA. Lorsque l'ASN a refait ses relevés, c'est tout le terrain qui était contaminé. En tant que riverains directs du site, ce qui nous importe c'est l'aspect santé relatif au gaz radon notamment. On a un furoncle avec ce terrain duquel se dégage du gaz radon radioactif. Quels sont les résultats de la surveillance radon ?

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Avant la prise de l'arrêté préfectoral, y aura-t-il une enquête publique ? Une consultation du public ? Sur un tel dossier, cela semble absolument nécessaire.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Sur ce type de dossier, on consulte les collectivités et le CODERST. Il n'y a pas de consultation publique.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Je le regrette sincèrement. Je siége au CODERST. Je peux vous assurer que, paradoxalement, si une décision mécontente le peuple, je reçois les critiques.

M. BOTELLA – AHQSB

On demande également les résultats des piézomètres et l'enlèvement de toutes ces terres radioactives à production de radon.

## Réseau de mesures de la qualité de l'eau/DDTM64 + Information résultats des contrôles de la station DCE 2000/IFREMER– DDTM64

Mme BUSTINGORRY – Responsable de l'unité police de l'eau Pays Basque

Mme DUMARTIN – Chargé de mission, DDTM6

*Le support en version intégrale est mis en ligne.*

## Rôles de la DDTM dans le cadre du suivi de la qualité des masses d'eau

### Principales missions

- Accompagnement des porteurs de projet
- Instruction et contrôles des opérations (IOTA) soumises à la législation sur l'eau (Article L.214-1 du code de l'Environnement)
- Socle national + Prise en compte des enjeux locaux
- Actions de police suite au signalement d'une pollution (importante ou chronique) en lien avec les services également compétents (UD-DREAL, Police, OFB, ...)
- Participation à la planification dans le domaine de l'eau (SAGE Adour Aval)

### Hors champs DDTM

La DDTM n'est pas maître d'ouvrage ni gestionnaire d'un suivi en continu de la qualité des eaux de l'estuaire. Cette mission (type acquisition de connaissance) ne fait pas partie de son champ de compétence.

# Les principaux suivis de qualité dans l'Adour

## Volet EAU

**.DCE – Etat des masses d'eau (AEAG)**  
Révision tous les 6 ans dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE Adour Garonne  
→ Données accessibles sur le SIAEG (<https://adourgaronne.eaufrance.fr/>)

**.DERU – Qualité des rejets de systèmes d'assainissement (CAPB)**  
Analyse annuelle avec une fréquence d'analyse correspondant à la taille du système d'assainissement  
→ Données accessibles sur le site de l'assainissement collectif (<https://www.assainissementdeveloppementdurable.gouv.fr/pages/data/actu.php>)

**.ICPE – Qualité des rejets industriels**  
Fréquence de suivi adapté à chaque site en fonction du régime d'autorisation

**Volet SÉDIMENT**

**.REPOM – Observatoire de la qualité des sédiments dans les ports**  
Analyse tous les 3 ans  
→ Données accessibles sur le site de l'Ifremer (<https://surval.ifremer.fr/>)

**Autres suivis**

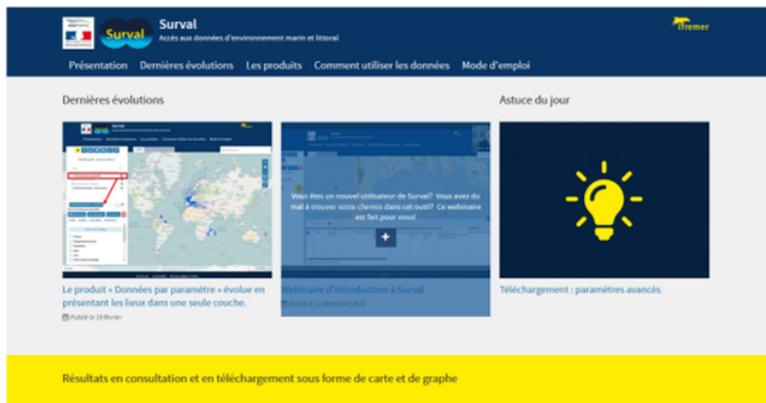
**.Gestion**  
→ Suivis complémentaires menés par les gestionnaires pour une analyse plus fine du fonctionnement

**.Connaissances**  
→ Etude MICROPOLLIT, études menées par l'UPPA sur l'estuaire

*Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres réseaux*

# Suivi REPOM

## Où trouver la donnée ?



<https://surval.ifremer.fr/>

**Les produits** → Données par paramètres  
→ Accès à la carte → Programme de suivi  
→ Recherche « REPOM »

### M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous déplorons qu'on attende les signalements de riverains pour s'inquiéter et faire une police de l'eau. Je me tourne vers l'Etat pour demander qui en France a la charge de la police de l'eau ?

### Mme BUSTINGORRY et Mme DUMARTIN – DDTM64

Je n'ai pas connaissance d'un service qui va sur le terrain pour faire des mesures de suivi autres que celles présentées et qui restent ponctuelles. Je pense à l'OFB.

La DDTM exerce principalement la police administrative de l'eau. Et lorsqu'un signalement de pollution est transmis à la DDTM, celle-ci prévient immédiatement (selon la gravité de celle-ci) d'abord l'organisme/la collectivité/le gestionnaire de la pollution s'il est identifié, pour savoir ce qu'il en est. Et toujours selon la gravité, la DDTM prévient l'OFB qui décide alors des suites à donner.

En complément post-réunion : "Si des infractions pénales sont constatées, le parquet est informé."

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

La DREAL intervient en cas de pollution sur les sites industriels. C'est l'OFB qui est le service compétent dans les autres situations. Il peut engager les procédures administratives et judiciaires. Des protocoles ont été signés entre l'OFB et les préfets de départements pour la répartition des compétences selon les matières entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous regrettons le fait qu'aucun contrôle ne soit fait des infractions qui peuvent être commises contrairement à ce qui se passe niveau routier par exemple.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

En cas de constat de pollution, la SEPANSO LANDES, envoie un courriel à la mairie, à la préfecture, à l'OFB et en cas de gravité, une plainte est adressée directement au procureur de la République.

M. BOTELLA – AHQSB

Je remercie la DDTM pour ce travail. On a une question fondamentale concernant l'étude que le SPPPI avait lancée entre 2000 et 2004 avec l'UPPA, qui s'était conclue sur la mise en place d'un réseau de mesure de la qualité de l'eau depuis le Bec des Gaves jusqu'à l'embouchure. En 2024, on est toujours sans connaissance de la qualité de l'eau à l'embouchure de l'Adour.

On a cité l'OFB, l'Agence de l'Eau, et IFREMER. M. le sous-préfet, nous considérons que ces services devraient faire le même effort de répondre aux questions du SPPPI. Nous demandons un point complet de la situation de l'Estuaire de l'Adour.

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

Je vous propose de formuler l'ambition suivante : une présentation par un service opérateur de l'Etat qui fera un point sur le suivi de la qualité des eaux de l'Adour. Ainsi nous verrons qui sont les services compétents.

## **Point sur les stockages des produits contenant des PFAS**

### **M. SAINT-ESTEBEN – SDIS 64**

Les PFAS sont utilisés dans l'industrie comme retardateurs de flamme.

Le SDIS utilise des produits dits « mouillant-moussant » ne contenant pas de PFAS. Ils sont stockés en fût et en quantité très faible inférieure à 200L. Ils sont utilisés notamment pour les incendies sur végétation et habitations.

Nous stockons de l'«émulseur», contenant des PFAS, qui est réservé aux incendies importants de substances inflammables.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Je demande en CODERST la liste des molécules PFAS utilisées, sans réponse depuis 4 ans.

M. BOTELLA – AHQSB

Les PFAS sont mis en évidence par l'IFREMER depuis plusieurs années dans son programme REPOM. Il y a une alerte dans la population. Ces produits peuvent provenir des anciennes décharges mais on soupçonne également l'extinction de feux de végétaux (écobuages). On pourrait ainsi les retrouver dans les rejets des eaux usées mais aussi dans les eaux potables. Cela pose un problème sanitaire important. Vous nous dites que les pompiers utilisent un produit sans PFAS. Pouvez-vous compléter votre information, notamment avec les « fiches techniques » de ces produits.

M. LUSSON – CHANE TB

Notre site est déclaré autonome pour la lutte incendie. Nous utilisons des émulseurs contenant des PFAS. On ne fait plus de tests en mousse depuis des années pour ne pas polluer. En cas de feu,

on les utilisera. On les remplace progressivement mais les stocks anciens resteront probablement sur place.

M. CINGAL – SEPANSO LANDES

Nous réclamons depuis plus de 5 ans une modification du processus d'autorisation de mise sur le marché et une révision de la Directive REACH qui a été repoussée. Il faut absolument obtenir que lorsqu'on autorise la mise sur le marché d'une molécule, on sache comment elle va être dégradée. Les PFAS ont été autorisés alors qu'on savait qu'ils étaient non dégradables.

## **FONCTIONNEMENT DU SPPPI 2025**

**Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour**

Les contributeurs présents confirment le maintien de leur participation : TIMAC AGRO, CHANE, CELSA France, PBA, Le Seignanx, La CAPB. La Région et l'Etat n'ont pas indiqué leur retrait du financement. La Société Portuaire a déjà indiqué sa participation.

Je me permets de demander, au nom de la Présidente, l'autorisation de lancer le marché pour l'animation des travaux en 2025 avec le projet majeur de mise en place de la station de mesure de la qualité de l'air.

## **CONVENTION STATION MESURE QUALITE DE L'AIR**

**Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour**

La convention a été diffusée et amendée dans sa version 7. La version 8 devrait être le document définitif. Elle sera envoyée dans les jours qui viennent aux contributeurs avec un courrier de sollicitation. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à son écriture.

M. BOTELLA – AHQSB

Un complément d'observation pour le thème d'introduction de la convention « Considérant... » a été proposé sur deux points.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

ANGLET VERT OCEAN n'a pas vu le projet de convention. Sera-t-il possible d'avoir les détails ?

Valérie BEDERE – SPPPI ESTUAIRE ADOUR

Sur le volet investissement, la Région devrait délibérer en mars, ce qui nous permettrait de démarrer en avril. ATMO NA est soumis à un impératif de station test pour valider les paramètres de fonctionnement. La station fixe définitive sera opérationnelle en fin d'année.

Sur le volet études, il est prévu de démarrer dès le début de l'année, après signature de la convention.

La localisation de la station fixe sera définie en début d'année.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous demandons que les associations puissent être invitées lorsque la communication sur cette station sera mise en place.

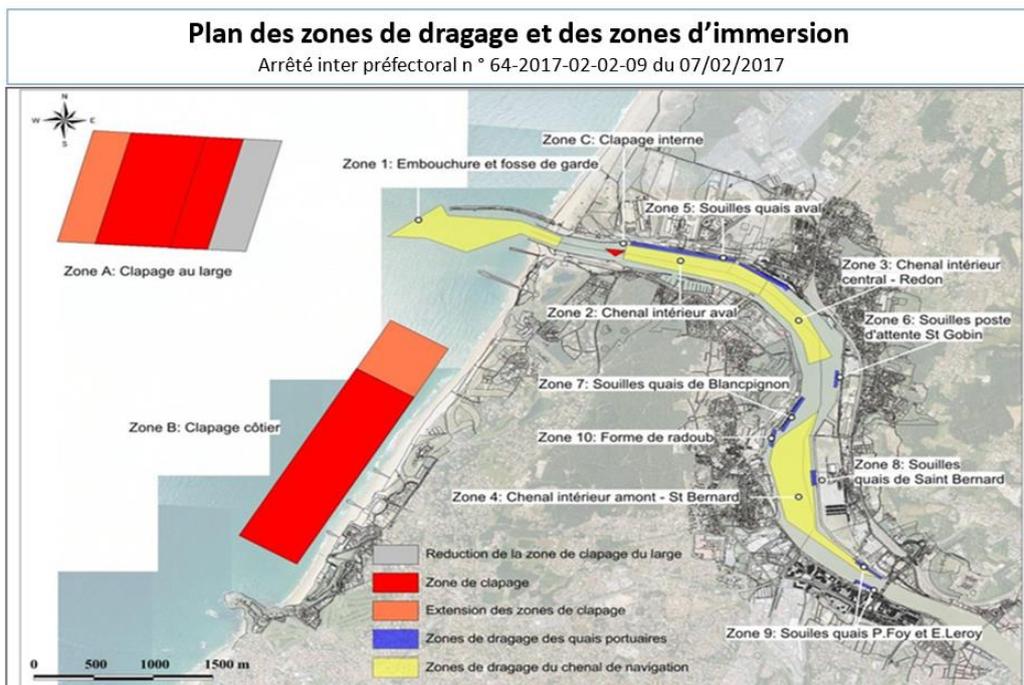
Valérie BEDERE – SPPPI ESTUAIRE ADOUR

Nous l'avons évoqué en dernière plénière. Cette demande est bien enregistrée.

**BILAN DES DRAGAGES 2023****Benoît HAMARD – SOCIÉTÉ PORTUAIRE**

***Le support en version intégrale est mis en ligne.***

- ❖ Plan des zones de dragage et des zones d'immersion.
- ❖ Volumes dragués/clapés en 2023.
- ❖ Evolution depuis 2009.
  - Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière.
  - Evolution du volume total dragué et de la répartition par zone de clapage.
  - Evolution du volume total dragué à Saint Bernard et dans la souille du quai Saint Bernard.
- ❖ Bilan de l'année 2023 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne.
- ❖ Evolution des fonds de la zone côtière depuis le 13 octobre 2022.
- ❖ Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion.
- ❖ Perspectives 2024.

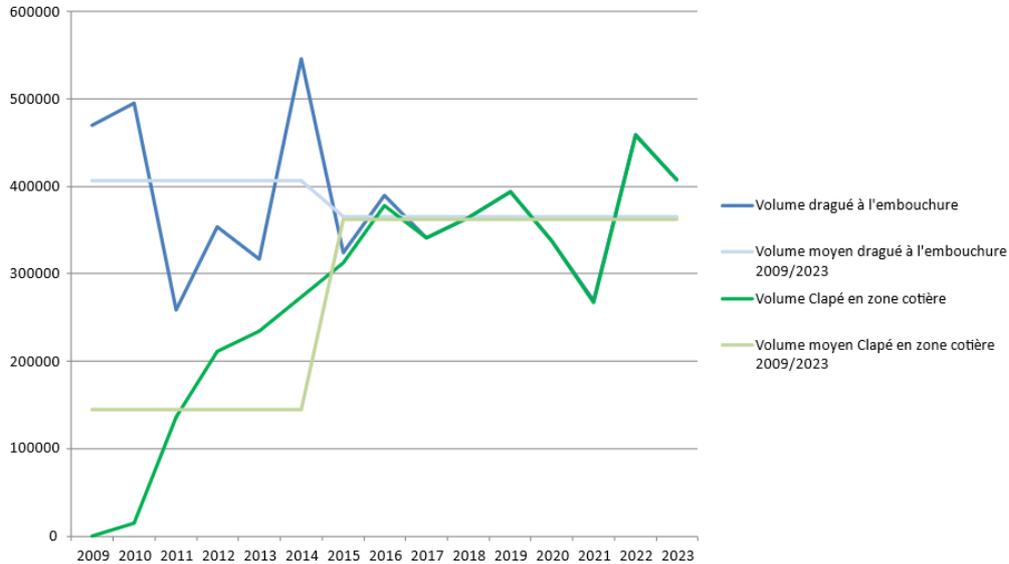


## Volumes dragués et clapés en 2023

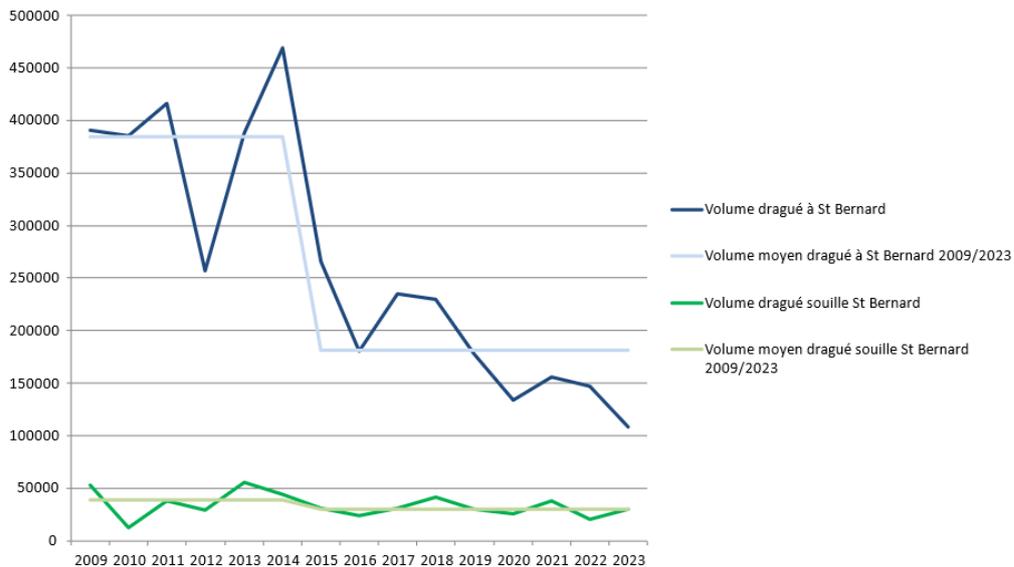
		Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	407 733 m <sup>3</sup>	Zone côtière	407 733m <sup>3</sup>	
			soit	100%	
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	147 373m <sup>3</sup>	Zone du large	147 373m <sup>3</sup>	
			Zone interne	0 m <sup>3</sup>	
	Total	555 106 m <sup>3</sup>	Total	555 106 m <sup>3</sup>	



### Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière depuis 2009



### Evolution du volume total dragué à Saint Bernard et dans la souille du quai Saint Bernard depuis 2009



Bilan de l'année 2023 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne	
Intérêt	Bilan 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les périodes de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier.</li> <li>• Diminution des volumes dragués.</li> <li>• Diminution des volumes clapés en zone interne.</li> <li>• Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an.</li> <li>• retombées économique locales liées aux dépenses de dragage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des sables clapés, 407733 m<sup>3</sup> contre 145148 m<sup>3</sup> en moyenne avant 2015</li> <li>• 555107 m<sup>3</sup> contre en moyenne 802212 m<sup>3</sup> avant 2015.</li> <li>• 0 m<sup>3</sup> contre 64772m<sup>3</sup> en moyenne avant 2015.</li> <li>• Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2023.</li> <li>• 1,67M€/an de budget de fonctionnement</li> </ul>



### Perspectives 2024

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte en concentrant les clapages sur les zones B2, B6 et B7.



M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Satisfecit des usagers des plages angloyes que nous sommes.

À la suite des clapages au droit des plages d'Anglet, on constate une amélioration du profil des plages.

M. BOTELLA – AHQSB

Sur Saint-Bernard, il a été observé un engraissement. Est-ce que vous observez toujours ce phénomène ?

M. HAMARD – SOCIETE PORTUAIRE

J'ai pu constater effectivement que la zone de Saint-Bernard s'engraisse naturellement très vite.

M. GUBERT – REGION NA

Ce phénomène se produit dans tous les cours d'eau. La vitesse du courant diminue en intérieur de courbe favorisant le dépôt des sédiments type vase. On a donc un phénomène d'accrétion plus marqué en intérieur de courbe qu'en extérieur de courbe où les vitesses de courant sont plus fortes.

M. BOTELLA – AHQSB

Cette sédimentation pourrait être liée au bassin versant soumis aux chocs pluviométriques de plus en plus importants et d'entraînement des terres. Il serait intéressant de suivre ce phénomène.

M. BAYLE – SEPANSO 64

On a vu que la drague est restée à quai pendant plusieurs semaines. Que s'est-il passé ? Du retard a-t-il été pris ?

M. HAMARD – SOCIETE PORTUAIRE

Effectivement, le bilan 2024 sera beaucoup moins positif. On a perdu l'élinde (tuyau aspirateur) qui est tombée dans l'embouchure. Cela a entraîné un arrêt d'un mois. Après ça, on a eu un souci avec le logiciel de dragage. Cela a retardé les travaux de 15 jours. Ces problèmes ont eu lieu pendant les mois où on le dragage est le plus efficace en temps normal.

M. BAYLE – SEPANSO 64

En tant qu'usagers on est inquiet. Y a-t-il un moyen pour être tenus informés ? Ce serait utile de communiquer en cas de problème.

On a constaté que la drague a effectué deux voyages au sud quand elle drague à l'embouchure. On avait compris que c'était impossible. Qu'est-ce qui a changé ?

M. HAMARD – SOCIETE PORTUAIRE

Ce qui a changé c'est la personne.

M. DEQUEKER – Ville d'Anglet

Cette drague a eu plusieurs avaries ces dernières années. Je suis très inquiète et je souhaiterais connaître sa durée de vie et ce qui est envisagé pour son entretien et son renouvellement.

M. VIGNE – SOCIETE PORTUAIRE

La drague a une durée de vie estimée à 40 ans. On ne va pas attendre cette échéance pour la renouveler. On est en discussion avec la Région pour savoir ce qu'on fera d'ici une dizaine d'années. Cela fait partie du plan d'investissement qui sera présenté le 9 décembre en Conseil Portuaire.

M. BAYLE – SEPANSO 64

L'occupation de la cale sèche ne permet pas de faire l'entretien sur place. Quelles sont les conséquences ?

M. VIGNE – SOCIETE PORTUAIRE

La drague et le remorqueur sont envoyés à La Rochelle ou à Bordeaux avec un coût supplémentaire (environ 100000€ pour la drague).

M. BOTELLA – AHQSB

La loi pour l'économie bleue prévoit de ne plus claper en mer. Comment avez-vous avancé par rapport à cette perspective ?

M. VIGNES – SOCIETE PORTUAIRE

On a mis ce sujet dans le nouveau plan de la concession. Si un jour on ne peut plus claper, on stockera à terre. Les études appropriées seront faites.

M. HAMARD – SOCIETE PORTUAIRE

A notre échelle, on ne sera pas pilote. On va attendre de voir ce qui se fait dans les très gros ports. Plusieurs pistes sont à l'étude.

## QUESTIONS DIVERSES

### Associations

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous renouvelons la demande de la production des rapports d'analyses, et de suivi des nuisances sonores et d'un groupe de travail sur les nuisances sonores.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Le site CELSA France a l'obligation de mesurer son impact sonore aux limites de site mais aussi en zones d'émergence réglementées. Les mesures sont réalisées et les rapports sont communicables.

Mme MELQUIOT – CELSA France

Tous les résultats de l'année seront présentés en CSS en présence de l'acousticien.

M. BOTELLA – AHQSB

Nous demandons également un groupe de travail santé-environnement. SPF lance une vaste étude épidémiologique sur l'impact des bassins industriels sur les populations. Le SPPPI, en l'absence de réponse sur les risques sanitaires, va-t-il s'engager dans cette voie ?

M. BERTRAND – ARS

J'ai assisté à une présentation de l'étude nationale et des déclinaisons locales. J'ai fourni les liens internet afin que vous puissiez aller les consulter. Je n'ai pas de visibilité sur ce qui va être produit et sur le calendrier mais nous pourrions faire un point en Bureau.

M. BOTELLA – AHQSB

C'est une demande sociale sur laquelle nous devons avancer.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Cette étude va être notre fil rouge et il faudrait qu'on ait un état d'avancement à chaque plénière. Et même si c'est compliqué, il faudra prendre en compte une cartographie sanitaire.

M. BERTRAND – ARS

J'attends, comme vous, les résultats. Pour le reste, comme je vous l'ai indiqué, j'ai fait une demande à SPF sans réponse, et une demande à l'ORS sans suite.

M. BOTELLA – AHQSB

La Cour de justice Européenne vient de condamner la France pour non-respect de la directive eaux résiduaires urbaines de 1991, A ce sujet un texte fait état du suivi de rejets d'ICPE vers des Stations de traitement d'eaux usées urbaines. Le SYDEC pourrait apporter des informations et résultats de la station de Tarnos pour une prochaine réunion.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Peut-on avoir une information sur la composition de la société portuaire ?

M. VIGNES – SOCIETE PORTUAIRE

Comme indiqué en précédente plénière, la société portuaire a été créée le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. Elle est composée d'un directoire, dont le Président est Pascal MARTY et dont je suis Directeur Général, et d'un Conseil de Surveillance composé de la Région Nouvelle-Aquitaine (70%) représentée par Sandrine DERVILLE et Benoit LAGRAVE, de la CCI de Bayonne Pays Basque (27%) représentée par André GARRETA et Georges STRULLU, et de la CCI des Landes (3%) représentée par François LAFFITTE.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

On peut comprendre que les associations n'y figurent pas mais pourquoi n'y a-t-il aucune commune dans cette société portuaire ?

M. VIGNES – SOCIETE PORTUAIRE

C'est une question de statut. Il s'agit d'une société privée constituée de ses actionnaires.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Je voulais avoir une information sur la demande formulée pour l'intégration de SOS Littoral Angloy en tant que membre du SPPPI et la participation aux CSS.

M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne

Est-ce qu'il y a des objections ?

Je ne souhaite pas statuer sur le siège en l'absence de la Présidente car cela me semblerait discourtois. En l'absence d'objection, je vous propose d'émettre un avis aujourd'hui et de le soumettre à la prochaine séance en présence de la Présidente.

Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite une bonne journée.